

**Titre**

Le projet national des trajectoires : Une étude des individus déclarés non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux au Canada.

**Chercheurs :**

Anne G. Crocker, Ph.D., Tonia L. Nicholls, Ph.D., Michael C. Seto, Ph.D., Gilles Côté, Ph.D. & Eric Latimer, Ph.D.

**Organismes subventionnaires :**

Commission de la santé mentale du Canada et le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)

**Dates :** 2009-2011

**Sites collaborateurs :** BC Mental Health & Addiction Services (BC), Brockville Mental Health Centre (ON), Institut Universitaire en santé mentale Douglas (QC), Institut Philippe Pinel de Montréal (QC), Hôpital Louis-H.Lafontaine (QC), Commissions d'Examen des Troubles Mentaux de la Colombie Britannique, de l'Ontario et du Québec

**Résumé**

Le projet national des trajectoires (PNT), financé par la Commission de la santé mentale du Canada, est basé sur une étude en cours au Québec financée par le FRSQ. Ce projet examinera l'application des dispositions actuelles de la justice pénale pour les personnes déclarées non criminellement responsable pour cause de trouble mental. Le projet examinera l'application des dispositions actuelles de la justice pénale pour les personnes déclarées non criminellement responsable pour cause de trouble mental (NCRTM) et placées sous l'autorité des commissions d'examen (CE) provinciales ou territoriales.

Il étudiera les antécédents et les trajectoires des personnes déclarées NCRTM incluant la santé mentale et la criminalité, les processus de décision des CE et l'évolution au plan de la santé mentale et de la criminalité des personnes déclarées NCRTM. Cette étude inclue les trois provinces les plus peuplées du Canada (Ontario, Québec and Colombie Britannique) qui comportent la majorité des cas NCRTM du pays. Il s'agit d'une étude multidimensionnelle qui comprend un volet quantitatif, un volet qualitatif ainsi qu'une recension des lois.

Les objectifs du volet quantitatif sont : 1) Dépeindre le profil socio-psycho-criminel des personnes déclarées NCRTM au Canada en fonction des régions et des types d'institutions de détention; 2) Évaluer la pertinence et la systématisation des évaluations de risque de violence présentées aux CE; 3) Évaluer les motifs de décisions des CE en fonction des dispositions prises (libération inconditionnelle, conditionnelle et détention); 4) Étudier l'évolution des personnes déclarées NCRTM en particulier les taux de récidive criminelle et de réhospitalisation psychiatrique des personnes libérées; 5) Explorer les trajectoires de migration ou de sédentarité des personnes déclarées NCRTM; 6) Identifier les facteurs individuels et organisationnels associés à ces trajectoires; 7) Déterminer l'utilisation et les coûts des services en santé mentale de cette clientèle avant le verdict NCRTM, pendant l'ordonnance de la CE et suivant leur libération, et identifier les indices de prédiction de ces coûts. Un objectif global sera d'examiner chacun de ces objectifs en fonction de la culture et du genre des personnes déclarées NCRTM.

Cette étude se fera à partir des dossiers des personnes déclarées NCRTM, les services de santé mentale reçus et les accusations criminelles ayant eu lieu avant la déclaration de NCRTM, pendant le mandat de la CE et après une libération inconditionnelle seront examinés.

À partir des résultats du volet quantitatif, des entrevues qualitatives avec des personnes clefs issues du le système judiciaire ou du système de santé (par exemple des personnes déclarées NCRTM, des soignants, des victimes, des familles, des membres des commissions d'examen, des psychiatres, des avocats, des administrateurs d'hôpitaux) seront menées afin de mettre en contexte le volet quantitatif et de documenter les pratiques dans les différentes provinces. Finalement, un comité de révision législative sera formé afin d'examiner l'histoire, le développement et l'implémentation et les conséquences de la réforme de 1992 à propos des dispositions relatives aux troubles mentaux du Code criminel. L'objectif est de s'assurer que le projet reste centré sur les question pratiques de la mise en œuvre de la loi actuelle.

**Équipe :** BC: Cathy Willson, Stephanie Thai, Christian Richter, Brynn Fredericksen ; ON: Erika Jansman, Nancy Monteiro ; QC: Malijai Caulet, Erika Braithwaite, Yanick Charrette, Dominique Laferrière;